

François BLAJAN

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES
38, RUE DES POISSONNIERS - 92200 NEUILLY
TEL 01.46.67.75.07 MOB 06.08.21.20.98
FRANCOIS.BLAJAN@ORANGE.FR

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

COMPTES ANNUELS

**ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2025 ET RAPPORT
SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE
L'ARCHITECTURE**

Neuilly, le 24 juin 2026

F. Blajan

François BLAJAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES
38, RUE DES POISSONNIERS - 92200 NEUILLY
TEL 01.46.67.75.07 MOB 06.08.21.20.98
FRANCOIS.BLAJAN@ORANGE.FR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE
2025
DE L'ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE
L'ARCHITECTURE

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE L'ARCHITECTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE » de l'annexe des comptes annuels concernant l'absence d'incidence significative du changement de réglementation comptable introduit par le règlement 2022-06.

F.B.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

F. B.

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly, le 24 juin 2026

François BLAJAN

Commissaire aux Comptes

François BLAJAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES
38, RUE DES POISSONNIERS - 92200 NEUILLY
TEL 01.46.67.75.07 MOB 06.08.21.20.98
FRANCOIS.BLAJAN@ORANGE.FR

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF AUX COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION MAISON DE BANLIEUE ET DE
L'ARCHITECTURE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Neuilly, le 24 juin 2026

François BLAJAN

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	8 807	8 807		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	220 355	202 154	18 201	19 475
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	Total II	229 176	210 961	18 216	19 490
	Stocks et en-cours	45 055	20 406	24 649	26 160
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	977		977	9 931
	Charges constatées d'avance	1 498		1 498	212
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL (I à VI)	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	37 494		37 494	57 987
	Total III	85 024	20 406	64 618	94 290
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	314 200	231 367	82 834	113 781

F. de 1/3

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	59 033	89 747
	Excédent ou déficit de l'exercice	(31 181)	(30 714)
	Situation nette (sous-total)	27 852	59 033
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	27 852	59 033
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	8 395	5 844
	Total IV	8 395	5 844
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 805	1 152
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	38 821	40 829
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 960	6 923
	Produits constatés d'avance		
	Total V	46 586	48 904
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	82 834	113 781

F.12
2/13

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 426	1 846
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 252	2 499
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	196 327	216 512
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 589	190
Total des produits d'exploitation		203 595	221 047
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks	(787)	(1 363)
	Autres achats et charges externes	42 237	56 096
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 109	2 271
	Salaires	132 980	137 617
	Cotisations sociales	41 340	40 287
	Dotation aux amortissements et dépréciations	15 293	12 311
	Dotation aux provisions	2 551	5 844
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	4	13
Total des charges d'exploitation		235 729	253 077
RESULTAT D'EXPLOITATION		(32 134)	(32 030)



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(32 134)	(32 030)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	953	1 316
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		953	1 316
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		953	1 316
RESULTAT COURANT avant impôts		(31 181)	(30 714)
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		204 548	222 363
TOTAL DES CHARGES		235 729	253 077
EXCEDENT ou DEFICIT		(31 181)	(30 714)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		998	2 383
Prestations en nature		60 000	60 000
Bénévolat			
TOTAL		60 998	62 383
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		60 000	60 000
Prestations			
Personnel bénévole		998	2 383
TOTAL		60 998	62 383

F.L.
4/13

Règles et Méthodes Comptables

L'activité de l'Association consiste à faire connaître la banlieue, en croisant les approches et les regards et en associant mémoire et projets. Il s'agit à la fois d'enrichir et de capitaliser les connaissances sur la banlieue et de fournir aux jeunes comme à tout public, aux habitants, des outils de lecture et d'analyse de leur environnement humain, urbain et architectural en banlieue.

Pour réaliser son objet, les subventions dont dispose l'association proviennent de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, du Conseil Départemental de l'Essonne, du groupe 3F et de l'Etat par le biais de la DRAC Ile-de-France, de la Politique de la Ville, du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire et du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales.

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06.

Changement de réglementation comptable

L'association a appliqué le règlement 2022-06 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et le changement de réglementation n'a pas eu d'incidence significative sur la comparabilité des comptes de 2025 avec ceux de 2024.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont constituées du site internet qui est amorti sur 2 ans.

Les immobilisations corporelles sont constituées des matériels pour les expositions ainsi que du matériel et du mobilier de bureaux

Amortissements

L'amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles est déterminé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, qui est généralement de 3 ans.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Ils sont constitués des publications appelés "cahiers". Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur vénale.

Handwritten signature and date:
F.B. 5/13

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires

Les contributions volontaires concernant les bénévoles sont évaluées à 998.10 euros.
Les contributions volontaires liées aux locaux sont évaluées à 60 000 euros.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Hypothèses de calcul retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation (taux de progression des salaires = 1%)

Le montant des engagements dûs en matière d'engagement retraite s'élève à 8 395 € au 31/12/2025.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

F.B.
C/13

Règles et Méthodes Comptables

Concours publics et subventions

Détail des subventions octroyées au cours de l'exercice

Nature de l'aide	Autorité	Organisme	Montant
Subvention d'exploitation	Collectivité territoriale	CD91 Culture	56 500 €
Subvention d'exploitation	État	SDJES	4 000 €
Subvention d'exploitation	Collectivité territoriale	EPT 12	90 000 €
Subvention d'exploitation	État	DRAC Architecture	30 000 €
Subvention d'exploitation	État	DRAC Appel à projet CMP	6 000 €
Subvention d'exploitation	État	Fonds JEP	7 107 €
Subvention d'exploitation	État	FSIL	2 000 €
Subvention d'exploitation	État	Pôle emploi / France Travail	720 €

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués (Art. 431-13 règlement ANC n° 2018-06)

L'association ne compte aucun dirigeant bénévole. Elle emploie une seule dirigeante salariée dont la rémunération brute au titre de l'exercice s'élève à 41 499,40 €. Elle ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

Honoraires des commissaires aux comptes (Art. 832-20 règlement ANC n° 2014-03)

	Certification des comptes	Autres services	Total
Commissaire aux comptes	3 960€	0	3 960€
Total	3 960€	0	3 960€

Effectif employé :

Catégorie	Effectif
Cadres	1
Employés	4
Total	5

Evenements postérieurs à la cloture :

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis le début de l'exercice et l'association a continué à poursuivre son objet.

Handwritten signature and date: 7/13

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 807					8 807
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 807					8 807
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	36 992		11 721			48 713
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 111					45 111
	Emballages récupérables et divers	126 531					126 531
	Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 634		11 721			220 355	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TOTAL		217 455		11 721			229 176

F.B.
8/13

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	8 807			8 807
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 807			8 807
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				30 776
	Autres instal., agencement, aménagement divers	18 624	12 152		
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	44 003	921	77	44 847
	Emballages récupérables et divers	126 531			126 531
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	189 158	13 073	77	202 154	
TOTAL		197 965	13 073	77	210 961

Handwritten signature and date:
 9/13

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	5 844	2 551		8 395
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 844	2 551		8 395
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	18 108	2 736	438	20 406
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	18 108	2 736	438	20 406
TOTAL GENERAL		23 952	5 287	438	28 801

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	4 849	
--	-------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Ch 10/13

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	977	977	
	Charges constatées d'avance	1 498	1 498	
TOTAL DES CREANCES		2 475	2 475	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 805	3 805		
	Personnel et comptes rattachés	11 920	11 920		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 521	25 521		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 381	1 381		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	3 960	3 960		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		46 586	46 586		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

F.B.
11/13

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		22 249
Dettes fiscales et sociales		18 289
CONGES PAYES	11 920	
CHARGES CONGES PAYES	5 361	
ETAT CHARGES A PAYER	1 008	
Autres dettes		3 960
CHARGES A PAYER	3 960	

F. J.
12/13

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	89 747		30 714	59 033
Résultat de l'exercice	(30 714)	30 714	31 181	(31 181)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	59 033	30 714	61 895	27 852

F.B.
13/13